

Compte rendu de la séance du mercredi 14 décembre 2016

Etaient présents : Sylviane TRONCHE, Brigitte JOLY, Renée GIRAUD, Michel BAVIELLO, Marie-Ange CHIVOT, Grégory SIMONEK, Régis GOETGHEBEUR.

Etaient absents : Marta PIEQUET, Jérémy GURHEM, Achille HOURDE, Sandra DURANT, Robert PICAUD, André MULLER, Jean-François AUTERIVES.

Absents excusés : Pierre EELBODE, Murielle PALCY, Emily RIGAUT.

Secrétaire de la séance : Grégory SIMONEK.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 21/09/2016.

Délibérations du Conseil

1) Mandatement avant budget 2017

Madame la Présidente rappelle au conseil syndical l'impossibilité de régler les factures d'investissement, non englobées dans les restes à réaliser, avant l'exécution du budget. Une délibération doit être prise afin de pouvoir procéder au mandatement éventuel de ces factures sur le budget en cours, dans la limite des 25 % des crédits ouverts au budget antérieur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2) Admissions en non valeur (annule et remplace la délibération 2016 012)

Madame la Présidente informe le conseil syndical que des créances (cantine) sont devenues irrécouvrables du fait que les redevables sont demeurés introuvables malgré les recherches. Les créances (de 2004 à 2008) pour une somme de 1618.20 € doivent être admises en non valeur.

Le conseil à l'unanimité approuve cette délibération.

Informations diverses

1) Fermeture trésorerie : Mme la Présidente et les membres du conseil syndical regrettent la fermeture de ce service de proximité. Mme TRONCHE fera parvenir, aux parents, une lettre demandant le paiement de la cantine et de la garderie par chèque et non en espèces dans toute la mesure du possible ceci afin de faciliter la régie du SIRP. Un autre moyen de paiement est à l'étude, il pourrait être opérationnel au cours du 2^e trimestre 2017.

2) Statuts du SIRP

Une première mouture a été envoyée aux services de la Préfecture pour avis. Dès le retour, la modification sera proposée au conseil syndical pour approbation ainsi qu'aux 3 communes associées.

3) Suite à la demande des parents au conseil d'école, un œillette sera posé à la porte d'entrée de l'école de Crépoil.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 20h50.